COMPTE RENDU DU CHS DE LA DEVE DU 28 MAI 2009

En préambule, deux observations de la C.G.T. :

1. G. HUBERT : fait remarquer que le procès-verbal de la précédente séance est trop résumé et le demande dans son intégralité.Mme GIBOUDEAU (adjointe au Maire, chargé des Espaces Verts) répond d'abord que l'enregistrement est à notre disposition à l'Hôtel de Ville puis accepte de nous l'envoyer.

2. C. JONON : rappelle que lors du dernier CHS, la direction avait promis de mettre à l'ordre du jour un point concernant le nettoyage des tenues de travail. Il rappelle aussi que c'est une obligation légale de l'employeur.
Mme COCHAIS répond qu'une demande dans ce sens a été faite à la DRH fin 2008 mais qu'il n'y a pas eu de réponse à ce jour. Elle promet de relancer.

POINT n° 1 : Approbation du procès-verbal du CHS d'octobre 2007 (!)

POINT n° 2 : Approbation du procès-verbal du CHS d'octobre 2008

POINT n° 3 : Communication sur le bilan 2007/2008 des accidents de travail :

K. BAHRI (chef du bureau de Prévention des Risques Professionnels) nous présente un bilan comparatif de 2004 à 2008.
On compte 560 AT en moyenne pour la période 2004/2008 dont 10 % d'accidents de trajets.
Il est à noter qu'après une diminution de 13,5 % des accidents entre 2004 et 2006 et une relative stabilisation en 2007, la tendance est à la hausse en 2008 : + 5,2 % en fréquence et en gravité : + 8,3 % de journées de travail perdues . De plus, l'année 2007 a malheureusement été marquée par le décès d'un bûcheron lors d'un chantier (l'enquête n'est d'ailleurs toujours pas terminée car la nacelle est toujours sous scellées par la justice).
Une analyse a été faite par service, par métier, par atelier, pour pouvoir mettre en œuvre les actions de prévention. Analyse aussi par type d'accident, chutes, manipulation, type de matériel, faune et flore, agression etc…..

C. DANGLOT de la C.G.T. souligne la qualité du travail fait par le BRPP et demande qu'un travail sur les causes et les moyens de prévention se fasse maintenant, par exemple : l'augmentation des allergies est-elle due à la baisse des traitements phyto ?

La Directrice Mme GEFFROY répond qu'une photographie exacte de la situation était nécessaire et que l'on va maintenant faire un plan d'action.

M. BAHRI explique qu'un programme pluriannuel de prévention va être mis en place pour 2010 et sera annoncé en CHS central.

Mme GEFFROY rajoute que ce plan sera annoncé par année et que les syndicats pourront y travailler avec la direction.

POINT n° 4 : Principaux axes de prévention pour 2009-2011 :

L'évaluation des risques professionnels (EVRP) consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les agents, en vue de mettre en place des actions de préventions pertinentes. Les résultats de cette démarche sont formalisés dans un « document unique ».

M. BAHRI nous présente le document unique : 9 classeurs ! (classeur 0 : principes, méthodes etc…., classeur de 1 à 8 : par service) et nous explique comment vont se construire les plans d'actions qui seront présentés par les chefs de services au prochain CHS.

POINT n° 5 : Communication sur le bilan 2007-2008 des agressions :
Evolution et comparaison avec les atteintes aux personnes constatées à Paris (Préfecture de Police) :

	Evolution de 2006 à 2007	Evolution de 2007 à 2008	SOIT SUR 2 ANS
Atteintes aux personnes à Paris	- 5,74 %	+ 2,21 %	- 3,35 %
Agression des agents à la DEVE	- 13,62 %	+ 24,77 %	+ 7,78 %

Ces chiffres regroupent les agressions verbales (65 à 68 %) et physiques (32 à 35 %).
Il est à noter que le 18ème arrondissement représente à lui seul 33 % des agressions en 2008 ! (contre 18 % en 2007 et 16 % en 2006) Pourquoi ?. Le site le plus touché est le jardin des Halles.

P. GARAULT rappelle qu'en 2007, la C.G.T. avait demandé que soient rajoutés certains points dans ce bilan et surtout cette précision : l'agent était t'il seul lors de l'agression ?. En effet, nous ne cessons de réclamer que les agents soient toujours 2, surtout les AAS, principales victimes des agressions. Par ailleurs, quelles sont les propositions pour remédier à ces agressions ?

Mme GIBAUDEAU répond que pour les sites sensibles, il faut faire un travail de prévention avec les associations et la DPP comme à Eole. Par ailleurs, on étudie ce qui se fait à la Villette, parc géré par l'Etat et qui semble fonctionner.

LA C.F.D.T. demande que la formation « gestion d'une agression » soit étendue aux jardins.

M. EMELIN : la priorité était pour les AAS on va maintenant pouvoir étendre aux autres métiers.

LA C.F.D.T. s'étonne de la baisse du nombre de plaintes déposées en 2008..

Mme GEFFROY explique que cela vient peut être d'un manque de sensibilisation des agents de la maîtrise ou correspond à une moindre gravité des agressions.

M. VASSEUR de la C.G.T. demande si un partenariat ne pourrait être établi avec la police ? car si l'agent doit attendre 3 heures pour déposer sa plainte, il s'en va.

M. EMELIN répond qu'on travaille dans certains commissariats avec un référent qui donne rendez-vous à l'agent pour éviter cette attente.

Un AAS de l'UNSA dit que le corps de surveillance n'a plus aucun crédit au niveau sécurité. Pour être crédible il faut avoir un uniforme ! et le travail en binôme est obligatoire.
Pour le dépôt de plainte, c'est vrai qu'il est démotivant d'attendre 3 heures mais il faut aussi faire savoir aux agents que cela peut parfois être positif ! comme pour cet agent qui a touché 1 300 euros de dommages et intérêts.

POINT n° 6 : Communication sur les compléments des dispositifs en matière d'agression :

Une fiche de la procédure « que faire en cas d'agression ? » a été mise au point et adressée à l'ensemble des encadrants. Une formation leur avait été donnée en mars 2008 sur ce point.
Un protocole d'intervention DEVE/DPP existant depuis 2002. Il a été réactualisé en novembre 2008 et mis en place en 2009.

P. GARAULT demande si c'est là toutes les réponses aux problèmes d'agressions ? Sur le terrain, on ne voit pas la différence !

M. EMELIN explique que l'on ne peut pas voir les résultats tout de suite.

QUESTIONS DIVERSES

- Incendie au 103 avenue de France le29 avril.

M.VASSEUR pose une liste impressionnante de questions soulevées par cet incident !

M. DAVY-BOUCHENE de la DALIAT explique qu'un incendie avait détruit un panneau électrique, ce qui a mis en panne tous les systèmes électriques. Tout a été remis en route dans la semaine mais certaines choses ne fonctionnent pas encore parfaitement, cela devrait être finalisé en juillet. Le responsable du bâtiment avait autorisé l'entrée des agents après avis des pompiers mais a finalement préféré en interdire l'accès par précaution à 9 heures 30.

C. JONON rappelle que c'est suite à l'intervention de la C.G.T. !

M. VASSEUR demande qu'un rapport soit donné à tous les agents.

M. DAVY-BOUCHENE promet de le faire et admet q'un premier incendie avait déjà eu lieu. Il s'agissait d'un bain -marie oublié la nuit au restaurant.

G. HUBERT trouve anormal et dangereux que cela puisse provoquer un incendie ! Il rajoute que de nombreux agents dans ce bâtiment, se plaignent de maux de tête et demande une enquête.

Mme GIBOUDEAU propose la création d'un comité de site pour ce bâtiment afin de débattre des problèmes de sécurité.

- Enquête sur le décès d'un bûcheron :

Toujours pas finie car la nacelle est toujours sous scellés… Par précaution toutes les nacelles ont été changées.

- Accident grave d'un bûcheron :

Il y a maintenant un tuteur pour chaque nouveau et des formations initiales et continues.

- Formation des membres CHS :

Oui, les 11 nouveaux membres sont inscrits, cela aura lieu en octobre/novembre. Les anciens peuvent s'inscrire aussi.

- Locaux sociaux :

La C.G.T. demande un audit et un CHS extraordinaire.

La direction répond qu'un bilan a été présenté au CPS d'avril (commission point de suivi). En ce qui concerne l'atelier bûcheron de Boulogne, on n'a toujours pas trouvé de local mais c'est une priorité
.
C. JONON parle du local des Champs Elysées pour lequel on avait envoyé un courrier. C'est dégueulasse et les normes de sécurité ne sont pas respectées ! On demande un algéco en attendant.

La direction répond que c'est une des priorités et qu'elle y travaille. On en parlera au prochain CPS.

C. JONON prévient que la C.G.T. n'en restera pas là et ne laissera pas les agents continuer à aller dans ces locaux.

- Magasins SPL au BV :

La C.G.T. demande que le médecin soit associé à l'aménagement de ce nouveau magasin créé à la Brasserie et que le sujet soit soumis au prochain CHS pour avis comme le prévoit la loi (C. JONON lit des articles sur le rôle du CHS).

La direction répond qu'il lui faut étudier ces textes et que l'on en reparlera.

- Reclassement :

P. GARAULT rappel qu'au dernier CHS on avait demandé des mesures pour le reclassement des AAS ?

La direction, répond que l'on fera le point dans un proche CHS (!). Au cas par cas la DEVE travaille avec la DRH. Par ailleurs, on a commencé à mettre en place le dispositif Emplois Tremplin qui marche déjà dans d'autres directions.
180 agents en attente de reclassement ont été contactés, 132 se sont présentés, 60 acceptent le dispositif. Ils seront convoqués pour des tests en septembre, à l'issue desquels on pourra leur proposer un poste d'AAS ou d'adjoint administratif pour 1 an comme une période d'essai. Cela leur permet de se former avant de postuler sur des postes vacants.